



Commune de  
St GERMAIN DE PRINCAY  
(Vendée)

# « LE PETIT ÉCHO »

## L'ESSENTIEL DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX

MAI 2017

### DÉCISIONS DU 9 JANVIER 2017

#### ✓ ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée a lancé une procédure de consultation pour une mise en concurrence en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel à adhésion facultative, pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2018. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2017.

Ce contrat groupe permet aux collectivités intéressées de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé actuellement à 30 agents dans le contrat actuel).

La procédure se fera sous la forme d'un marché public avec procédure concurrentielle avec négociation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'intégrer la procédure de consultation.

#### ✓ REMBOURSEMENT VISITE MÉDICALE D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique a passé une visite médicale visant au contrôle de son aptitude à la conduite pour le renouvellement de son permis poids lourds nécessaire pour exercer son activité professionnelle et a réglé la somme de 33.00 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil l'autorisation de rembourser cette note d'honoraires.

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal donne son accord pour ce remboursement.

#### ✓ CONVENTION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL POUR DES ÉTUDES RELATIVES AU FUTUR LOTISSEMENT LE TAIL

Dans le cadre du futur lotissement « le Tail », l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a présenté une proposition de mission de maîtrise d'ouvrage.

Cette mission comprendra :

- la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de conception préalables à l'obtention des autorisations administratives de réaliser l'ouvrage.

- la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation de l'opération et jusqu'à la réception de travaux.

Le montant des études pour l'année 2017 s'élève à 55.000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec la SPL.

#### ✓ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au reclassement de la catégorie C au 1er janvier 2017, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

		% TC	Heures/mn
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
Adjoint Technique Territorial Principal de 2e classe	Titulaire	100 %	35 H
Adjoint Techni. Territor.	Titulaire	100 %	35 H
Adjoint Techni. Territor. Pal 2e classe	Titulaire	100 %	35 H
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>			
Adjoint Adm. Territor. Pal 2e classe	Titulaire	100 %	35 H
Adjoint Adm. Territor. Pal 2e classe	Titulaire	100 %	35 H
<b>ÉCOLE</b>			
ATSEM Principal de 2e classe	Titulaire	92.35 %	32 H 22 mn
<b>ENTRETIEN DES BÂTIMENTS</b>			
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	45.71 %	16 H
<b>GESTION SALLES / AGENCE POSTALE</b>			
Adjoint Administratif Territorial	CDI	90 %	31 H 30 mn
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>			
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	41.69 %	14 H 35 mn
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	31.43 %	11 H
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	26.43 %	9 H 15 mn
<b>TOTAL en H/Minutes</b>			

#### ✓ VENTE DU LOCAL COMMERCIAL, PARCELLE AB 621, RUE LOUIS MARCHEGAY

Mme Mélanie CARON, ostéopathe, souhaite implanter son activité sur la commune et s'est portée acquéreur du local commercial situé rue Louis Marchegay.

La commune a accepté de lui vendre le local commercial au prix de 50.000 € net vendeur.

#### ✓ SYDEV : CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION AUTOUR DE LA MAIRIE, POUR LE REMPLACEMENT D'UN POINT LUMINEUX RUE DES GLYCINES ET ENFIN POUR UNE ÉTUDE SUR L'ÉCLAIRAGE AUTOUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Une étude a été demandée pour la réfection de l'éclairage autour de la mairie, pour le remplacement d'un point lumineux rue des Glycines et enfin pour une étude sur l'éclairage autour de la salle polyvalente.

Une convention a été réceptionnée, le montant de prestation s'élève à la somme de 3415 € H.T, le Sydev prend en charge 50% des travaux, la participation de la Commune sera donc de 1708 €.

Cette convention comprend :

- la dépose de 4 projecteurs vétustes devant la bibliothèque et le remplacement par un seul projecteur (participation de 239 €)
- la dépose de 2 projecteurs vétustes devant le muret d'identification du bâtiment (mairie) et le remplacement par un seul projecteur (participation de 768 €)
- la déconnexion des projecteurs au sol situés devant la salle de Conseil Municipal (participation de 9 €)
- la dépose du projecteur devant le Monument aux Morts et la pose d'une boîte de raccordement étanche (participation de 39,00 €)
- la dépose et le remplacement d'un luminaire vétuste Rue des Glycines (participation de 568 €)
- la réalisation de l'étude d'exécution et des démarches administratives pour la salle polyvalente (participation de 85 €).

Le Conseil Municipal valide la convention proposée et autorise Monsieur Le Maire à signer celle-ci.

#### DÉCISION DU MAIRE

M. le Maire communique au Conseil la décision qu'il a prise en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Date de la décision	Objet du marché	Attributaire	Montant
08/12/2016	Renouvellement de la convention pour la surveillance et l'entretien du service public d'assainissement collectif année 2017	SAUR—71 rue du Commerce 85033 La Roche Sur Yon	4 522.41 € HT annuel

#### DÉCISIONS DU 6 FÉVRIER 2017

#### ✓ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Chantonay a créé par délibération du 18 janvier dernier, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.). Celle-ci doit être composée de 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le choix des représentants se fait sur une liste de 20 titulaires et 20 suppléants, dressée par le Conseil communautaire, sur proposition des communes membres.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La commune de Saint Germain de Prinçay, avec 14 voix « pour », propose deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Nom	Prénom	Adresse	Titulaire	Suppléant
CARDINAUD	Denis	3 place de l'église 85110 St germain de Prinçay	X	
GABORIT	Samuel	L'Armoisson 85110 St germain de Prinçay		X
BILLAUD	Sylviane	13 route des Logis 85110 St germain de Prinçay	X	
SAVARY	Christiane	La Plaine 85110 St germain de Prinçay		X

#### ✓ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY ET LES COMMUNES COMPRISSES DANS SON PÉRIMÈTRE - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay est soumise au régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique. La mise en place d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est obligatoire, afin de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Le Conseil Communautaire définit la composition de la CLECT avec au moins un représentant par commune.

Lors de la séance du 18 janvier 2017, le Conseil Communautaire a adopté la composition suivante pour la CLECT :

Communes	Membres
Bournezeau	2 membres
Chantonay	3 membres
Rochetrejoux	1 membre
Saint Germain de Prinçay	1 membre
Saint Hilaire Le Vouhis	1 membre
Saint Martin des Noyers	1 membre
Saint Prouant	1 membre
Saint Vincent Sterlanges	1 membre
Sainte Cécile	1 membre
Sigournais	1 membre
<b>Total</b>	<b>13 membres</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- désigne Monsieur Daniel CHASSERIEAU comme représentant de la CLECT

#### ✓ PARTICIPATION AU RASED

Comme chaque année, la commune de la Jaudonnière nous a fait parvenir un courrier pour la participation de la commune au Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés du secteur de Chantonay.

Pour Saint Germain de Prinçay la participation sollicitée est de 30.75 € soit 1.23 € x 25 élèves pour le RASED (effectif au 1er septembre 2016).

La Commune de Saint Germain de Prinçay décide de verser à la commune de la Jaudonnière la somme de 30.75 € pour le fonctionnement du RASED.



## ✓ PARTICIPATION AU CENTRE MÉDICO SCOLAIRE DE CHANTONNAY

La Commune de Chantonay a fait parvenir un courrier relatif à la demande de participation financière aux frais supportés par la ville de Chantonay pour le fonctionnement sur son territoire du Centre Médico Scolaire dont dépendent tous les enfants scolarisés sur Saint Germain de Prinçay.

La participation sollicitée pour l'année scolaire 2014-2015 est fixée à 0.50 € par élève soit un total de 73 € pour la commune de Saint Germain de Prinçay.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de verser à la commune de Chantonay la somme de 73 € pour le fonctionnement du Centre Médico Scolaire.

## ✓ PRÉSENTATION DE L'ÉVENTUEL PLAN D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR AUTOUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Le Premier Adjoint rappelle la délibération du 13 octobre 2014 validant la mise en place d'un contrat de maîtrise d'œuvre (SAET) pour une étude concernant l'aménagement extérieur autour de la salle polyvalente.

Ce contrat prévoyait une tranche ferme 2 400 € H.T correspondant à la phase étude mais aussi une tranche conditionnelle si la commune souhaitait réaliser ces travaux.

La tranche ferme a été menée, la commune a été destinataire de 2 plans d'aménagements et d'une estimation financière s'élevant en octobre 2014 à la somme de 196 800 € H.T.

Cependant, compte-tenu du chantier de la salle, aucune suite n'a été donnée. Le Conseil Municipal n'a donc pas validé l'enveloppe prévisionnelle de travaux et les plans, et n'a pas affermi la tranche conditionnelle correspondant à la maîtrise d'œuvre pendant la phase travaux.

Suite à plusieurs rendez-vous avec le cabinet d'études, un nouveau plan nous est parvenu :

Monsieur Le Premier Adjoint fait la présentation de ce nouveau plan comprenant :

- l'aménagement de l'ensemble des parkings autour de la salle  
- la création d'une terrasse côté salle des fêtes et foyer des jeunes

- la mise en place de parterres.

Les élus à tour de rôle font part de leurs observations, (terrasse à agrandir, entrée de la garderie à revoir, parking pour les scooters du foyer des jeunes à prévoir à proximité du bâtiment), plantations à revoir...

Monsieur le Premier Adjoint, fait part de l'estimation financière correspondant à cet aménagement à savoir : 242 700 € H.T. ne comprenant pas l'éclairage des parkings et précise qu'en cas de réalisation le coût de maîtrise d'œuvre sera de 13 348.50 € H.T soit 5.5 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Après discussion, dans l'attente de lisibilité financière sur le budget 2017, il est décidé de mettre ce projet en attente.

### Questions diverses

#### **Inauguration de la salle polyvalente**

La date du samedi 9 septembre 2017 est retenue pour l'inauguration de la salle polyvalente. Une ou plusieurs réunions auront lieu avec les associations pour organiser cette inauguration.

#### **Course de caisses à savon**

L'association Bamboche souhaite reconduire en septembre 2017 la course la course « caisses à savon ». La commission Sports Loisirs Jeunesse se réunira avec l'association pour organiser au mieux cet événement.

## PAROLES AUX ADJOINTS

- La Maison de Vie le Tail Fleuri vient de créer une association « Au fil de l'Age » dont le but est de créer des animations à but lucratif pour permettre aux résidents de la structure de bénéficier ensuite d'activités ludiques ou sorties à moindre coûts.

- La Communauté de Communes de Chantonay souhaite réaliser un film communautaire. Chaque commune doit travailler sur le contenu souhaité pour définir un cahier des charges. Une commission communication est fixée le lundi 13 février à 18h30 en mairie.

- Afin d'organiser au mieux les élections Présidentielles (23 avril et 7 mai) et Législatives (11 et 18 juin), il est demandé dès à présent de compléter un planning de permanence.

## DÉCISIONS DU 20 FÉVRIER 2017

### ✓ DEMANDE DE DETR 2017

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur le Premier Adjoint pour ce dossier. M. Paillat explique que la Préfecture nous a transmis la circulaire relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2017. Les catégories d'opérations subventionnables y sont détaillées par ordre de priorité. Après une réunion au sein de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay expliquant les nouvelles modalités d'attribution, il est noté que la Commune de Saint Germain de Prinçay peut déposer, elle aussi, une demande de subvention.

Le projet d'aménagement extérieur autour de la salle polyvalente pourrait entrer dans le champ de cette dotation (*à l'exception des travaux d'assainissement eaux pluviales non comptabilisés ci-après*). A ce jour, le chiffrage est le suivant :

- Travaux d'aménagement : 200 900 € H.T.

- Maîtrise d'œuvre : 11 049.50 € H.T

**Total du projet HT : 211 949,50 €**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant en cas d'obtention de la DETR 2017 représentant 30% du montant H.T du projet :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux et Maîtrise d'Œuvre	211 949,50 €	DETR	63 584,85 €
		Autofinancement	148 364,65 €
<b>Total H.T.</b>	<b>211 949,50 €</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>211 949,50 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de solliciter la DETR pour le montant indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- sollicite la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet d'aménagement extérieur de la salle polyvalente à hauteur de 30 % du montant des travaux H.T

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

### ✓ VALIDATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE ET AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR AUTOUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la réunion du mois dernier présentant le plan du futur aménagement autour de la salle polyvalente, il avait été décidé d'attendre le vote du BP pour lancer ce projet.

Aussi, compte-tenu de la mise en service de la salle en juin prochain et de son inauguration en septembre, si des travaux doivent être engagés il faut dès à présent valider le contrat de maîtrise d'œuvre (affermisssement de la tranche conditionnelle suite à la délibération D68-2014 du 6 octobre 2014), pour lancer le marché dans les meilleurs délais.

Suite à une dernière rencontre avec la SAET, il a été décidé de revoir le projet et de retirer de ce marché les travaux liés à la réserve incendie. La nouvelle estimation est donc de 223 000 € H.T.

En fonction de ce nouveau projet, en cas de réalisation le coût de maîtrise d'œuvre sera de 12 265 € H.T soit 5.5 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'affermisssement de la tranche conditionnelle mais aussi de valider l'enveloppe prévisionnelle des travaux ;

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- de valider l'enveloppe prévisionnelle de travaux arrêtée à la somme de 223 000 € H.T
- d'affermir la tranche conditionnelle au contrat de maîtrise d'œuvre de la SAET
- de mettre les crédits disponibles au budget communal 2017
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

#### ✓ VALIDATION DES PARTICIPATIONS AU SYDEV POUR L'ÉCLAIRAGE DES PARKINGS AUTOUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Un rendez-vous avec le SYDEV a eu lieu pour prévoir l'éclairage sur les parkings et notamment le câblage en même temps que les travaux d'aménagement extérieur. Suite à cette rencontre, le Sydev nous a fait parvenir plusieurs estimations pour ces travaux.

- Estimation 1 : éclairage du parking devant salle avec 3 candélabres et parking côté salle des fêtes avec 6 candélabres. Participation de 20 331,50 €
- Estimation 2 : éclairage du parking devant salle avec 3 candélabres et parking côté salle des fêtes avec 2 mâts supportant des spots. Participation de 12 736,50 €
- Estimation 3 : changement des 3 candélabres derrière la salle. Participation de 2 205,00 €

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces différentes participations et de retenir les travaux souhaités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'estimation 2 comprenant 3 candélabres sur le parking devant salle et 2 mâts supportant des spots sur le parking côté salle des fêtes pour une participation communale de 12 736,50 €
- décide de retenir l'estimation 3 comprenant le remplacement de 3 candélabres derrière la salle pour une participation communale de 2 205 €
- précise que ces crédits seront inscrits au budget communal 2017
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

#### ✓ PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire présente le rapport d'assainissement. Il insiste sur les actions menées en 2015 et donne lecture des résultats techniques et développe les aspects financiers. Il fait part également de la convention signée avec la SAUR pour la perception de la redevance d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce rapport et avoir constaté que ce service est convenablement géré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au rapport annuel du service d'assainissement pour l'année 2015.

### DÉCISIONS DU 27 MARS 2017

#### ✓ VENTE DU LOCAL COMMERCIAL : CHANGEMENT DU NOM DU VENDEUR ET CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Suite à la délibération du 9 janvier 2017, actant la vente du local commercial à Mme Mélanie Caron, celle-ci nous a fait part de son souhait d'acquérir le bien en tant que personne morale. Aussi, Monsieur le Maire précise, qu'il convient de délibérer de nouveau pour permettre la vente au nom de la SCI OSTEON ZEN actuellement en cours de constitution.

D'autre part, une servitude de passage sera instaurée pour le parking public situé devant ce local.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'autoriser la vente à la SCI OSTEON ZEN sans changement des conditions d'acquisition, puis demande la mise en place d'une convention de servitude.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte de vendre le local commercial à la SCI OSTEON ZEN dans les mêmes conditions que la délibération du 9 janvier 2017
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour créer une servitude de passage au local.

#### ✓ PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016

M. Dominique PAILLAT 1<sup>er</sup> adjoint a présenté les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du lotissement. Ceux-ci ont été reconnus conformes aux comptes de gestion 2016.

Pour le Lotissement, le **Résultat de Clôture de l'exercice 2016** est de **0,06 €**.

Pour l'assainissement, le **Résultat de Clôture de l'exercice 2016** est de **175 784,57 €**.

Pour la commune, le **Résultat de Clôture de l'exercice 2016** est de **195 352,32 €**.

#### ✓ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal a ensuite décidé de l'affectation des résultats sachant qu'il faut avant toutes choses couvrir les déficits d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice (factures et recettes restant à payer ou percevoir).

##### Budget Principal :

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 617 612,28 €.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- A l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) pour 422 259,96 €
- Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) pour 195 352,42 €.

### Budget Assainissement :

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 142 025,51 €.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) pour 142 025,51 €.

### Budget Lotissement La Bodinière :

Le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 0,06 €.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) pour 0,06 €.

- Report en section d'investissement (001) le déficit de 156 117,78 €.

### ✓ VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2017

Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux d'imposition 2017 de la manière suivante :

LIBELLÉ	TAUX
Taxe d'habitation	24,30 %
Foncier bâti	14,15 %
Foncier non bâti	52,11 %

### ✓ RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire fait une présentation des demandes de subventions analysées en commission finances et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour chacune d'elles.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, pour les subventions suivantes :

NOM DE TIERS	MONTANT 2017
APEL St Joseph	295,00 €
ASSG Société de Foot	1 000,00 €
Amicale Laique	700,00 €
ASS OCE de Vendée AD254	200,00 €
Association Assistantes Maternelles Brin d'Éveil	80,00 €
Étoile Verte Basket	2 000,00 €
Familles Rurales	26 988,00 €
GDON Canton de Chantonay	100,00 €
Germ'en Fêtes	1 000,00 € dont 500,00 € pour la fête de la musique
Le Gardon Germinoise	80,00 €
Palets Germinoise	938,00 €
Société de chasse	40,00 €
Société UNC-AFN	40,00 €
Foyer des Jeunes	1 000,00 € dont 500 € pour la relance 2017 et 500 € pour le fonctionnement annuel

### ✓ ÉCOLE ST MICHEL / MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CONTRAT D'ASSOCIATION

Selon le Code de l'éducation, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à hauteur des dépenses de l'école publique est obligatoire pour les élèves de l'élémentaire.

La Commune de Saint Germain de Prinçay a souhaité, lors de la conclusion du contrat d'association, prendre également en charge les élèves de la maternelle.

Il revient donc au conseil municipal de fixer deux forfaits :

- un correspondant au coût d'un élève de l'élémentaire, et un second pour un élève de la maternelle.

Pour ceux de l'élémentaire, à défaut d'école publique, il est nécessaire d'utiliser le coût moyen départemental. Pour l'année 2017, il a été fixé à 425 € pour l'année 2016/2017.

Après calcul, le coût moyen d'un élève maternelle à l'école de Saint Germain de Prinçay (calcul sur l'année comptable 2016) est de 711 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant du forfait 2017 à :

- 425 € par enfant scolarisé en classes élémentaires, soit pour 71 élèves = 30 175,00 €

- 711 € par enfant scolarisé en classes maternelles, soit pour 37 élèves = 26 307,00 €

Pour un total de 56 482 €.

### ✓ PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ÉLÈVES EN CLASSES ULIS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite à un courrier de l'école Béthanie, il convient de délibérer sur la subvention scolaire 2016/2017 concernant 2 enfants scolarisés dans une autre commune faute d'existence d'une structure spécialisée sachant qu'un enfant a quitté la commune au 15 décembre 2016.

En fonction du forfait communal délibéré précédemment, il convient de verser la même somme pour ces 2 élèves en classe élémentaire sachant qu'un prorata sera calculé en raison du départ d'un l'enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde le versement de la somme de 566.66 € à l'école Béthanie, pour l'année scolaire 2016/2017.

### ✓ TARIFS DE LOCATION CŒURS VENDÉENS + ÉTAGE MAIRIE

Le Conseil Municipal décide :

- de ne plus louer la salle à l'étage de la mairie, mais de la mettre à disposition uniquement des associations Germinoises ou de Sigournais.

- de fixer le tarif de location de la salle des Cœurs vendéens à 61 € pour l'année 2017

Pour mémoire, le vidéo projecteur et la sono seront mis à disposition des associations gratuitement mais pour une utilisation exclusivement en salle.

### ✓ AVENANTS SALLE POLYVALENTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les avenants ci-après :

- Avenant 3 lot 2 Terrassement VRD : plus-value de 1 199,87 € HT,

- Avenant 2 lot 3 Gros Œuvre - Maçonnerie : plus-value de 4 455,12 € HT,

- Avenant 1 lot 6 Menuiseries extérieures Aluminium : plus-value de 1 532,69 € HT,

- Avenant 1 lot 8 Cloisons Plafonds Isolation : plus-value de 6 000,00 € HT
- Avenant 1 lot 6 Menuiseries extérieures Aluminium : plus-value de 1 532,69 € HT
- Avenant 1 lot 8 Cloisons Plafonds Isolation : plus-value de 6 000,00 € HT
- Avenant 1 lot 9 Faux plafonds : plus-value de 6 062,93 HT
- Avenant 1 lot 14 Plomberie Chauffage Ventilation : moins-value de 2 130,25 € HT
- Avenant 2 lot 15 Électricité : plus-value de 4 458,98 € HT
- Avenant 3 lot 15 Électricité : plus-value de 263,25 € HT

#### ✓ POINT SUR LE LOTISSEMENT LE TAIL

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la dernière rencontre avec la SPL, pour présentation du cahier des charges relatif à la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur lotissement le Tail. Cet aménagement se fera en 2 ou 3 tranches.

Le Conseil Municipal aura dans une prochaine séance à retenir le cabinet d'études.

## ACTUALITÉS GERMINOISES

### Extension - rénovation de la salle polyvalente

Commencés en juin 2016, les travaux d'extension et de rénovation de la salle polyvalente et des salles annexes se poursuivent. Nous sommes maintenant dans la phase finale.

Les travaux de menuiseries, de cloisons, d'isolation et de chauffage sont terminés. Il reste à réaliser les travaux de carrelage, de revêtement, de peinture et la pose des équipements sportifs ainsi que les aménagements extérieurs (parkings....)

Le planning prévoit la fin des travaux intérieurs pour la fin du mois de juin et la réalisation des abords extérieurs en juillet.

#### L'inauguration est programmée le samedi 9 septembre :

- matinée : inauguration officielle
- après-midi et soirée : animations par les associations

La reprise de toutes les activités des salles est prévue à compter du 10 septembre. D'ores et déjà, les réservations peuvent se faire à la mairie.

### Élections présidentielles et législatives

Comme vous le savez, l'élection présidentielle a eu lieu et les élections législatives se dérouleront les **dimanches 11 et 18 juin**.

Le bureau de vote est installé dans la salle du conseil municipal à la mairie. Le lieu est précisé sur la nouvelle carte d'électeur que vous avez reçue.



Pour les communes de plus de 1000 habitants, nous vous rappelons que **tout électeur doit obligatoirement présenter une pièce d'identité**.

Conscient d'un changement dans les habitudes de chacun, la municipalité s'efforce de rendre au mieux le nouveau bureau de vote pratique, fluide et accessible à tous.

Merci de votre compréhension.

## Départ de Guylaine BÉTHUS



Guylaine BÉTHUS va quitter ses fonctions à la mairie de Saint Germain de Prinçay le 15 mai prochain. En effet, elle vient d'être recrutée pour occuper d'autres fonctions au pôle Solidarités et Familles au Conseil Départemental de la Vendée.

Mme BÉTHUS travaille depuis 1996 à la mairie de Saint Germain de Prinçay et principalement au CCAS avec entre autres la gestion des Foyers Soleil.

Compte tenu de l'évolution des activités et des tâches administratives, la commune organise son remplacement et a recruté dans l'immédiat Mme Fabienne PAPOT en mission temporaire.

Au nom de tous les Germinois, la commune remercie Mme BÉTHUS pour son travail effectué au sein de notre collectivité notamment dans le domaine social. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

## Mutualisation

La mutualisation est un terme de plus en plus utilisé par les collectivités. Pour nos communes de Saint Germain de Prinçay et Sigournais, la mutualisation devient peu à peu réalité.

En effet, après avoir réalisé les vœux 2017 en commun, nos 2 communes ont décidé de mettre en commun leurs moyens dans certains domaines.

#### 1) Voirie et environnement

- Achat de certains matériels en commun (binette électrique, taille haie....)
- Prêt de tondeuse en cas de panne
- Consultation pour le désherbage
- Appel d'offre envisagé en commun pour entretien de la voirie

#### 2) Bâtiments

- Contrat de maintenance des extincteurs et autres matériels
- Formation pour habilitation électrique ...

#### 3) Personnel

en cas de besoin, des échanges et de l'entraide pourraient être organisés notamment pour les agents d'entretien.

#### 4) Équipement / location de salles

Progressivement et dans la mesure du possible, l'harmonisation de l'utilisation des salles ainsi que les tarifs sont envisagés pour nos 2 communes.

Il convient de rappeler que depuis plusieurs années nos 2 communes ont un fonctionnement commun dans certains domaines :

- RPI pour l'école publique (Regroupement Pédagogique intercommunal)
- Club de football ASSG issu de la fusion des 2 clubs respectifs Familles Rurales assurent le fonctionnement des 2 garderies périscolaires.

## Saint Germain de Prinçay fleuri

Pour continuer de fleurir et d'embellir notre commune l'équipe de bénévoles « Brigade verte » va venir aider les employés communaux comme les années passées et nous les remercions vivement.

L'équipe peut se renforcer et si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie. D'autre part, rien n'empêche le citoyen que nous sommes d'entretenir l'espace public autour de chez lui. Merci.



## Valorisation de la tonte de vos pelouses par méthanisation

Germinois(es), dès maintenant, vous pouvez apporter toute la tonte de vos pelouses et strictement la tonte. **La tonte ne devra contenir aucun déchet tels que pierres, feuilles, branches ... sous peine de remettre en cause cette opération.**

**Lieu : dépôt communal (plate-forme béton)  
Rue du Temple (direction l'Éclopière, à gauche)**

**- Ouvert tous les jours de la semaine -**

Cette tonte sera par la suite évacuée par une exploitation agricole de Saint Germain de Prinçay pour méthanisation, c'est-à-dire par un processus de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (fermentation).

## Transfert zones d'activités

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes a adopté la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Il s'agit d'un taux de fiscalité unique et semblable qui sera appliqué à moyen terme pour toutes les entreprises du territoire du Pays de Chantonnay.

Par conséquent, depuis cette date, toutes les zones d'activités de toutes les communes sont désormais gérées par la Communauté de communes. Celle-ci perçoit la fiscalité et assure l'entretien des espaces publics.

Il en est ainsi pour la zone d'activités du Bouchage sur notre commune de Saint Germain de Prinçay, zone située sur l'axe Chantonnay / Pouzauges.

## Commission « Jeunes »

Ils sont 27 jeunes de 12 à 16 ans motivés à faire bouger leur commune et à se bouger pour elle. De réunions en rencontres, les idées foisonnent. Accompagnés par des élus Franck GUITTON, Dominique EMERIT et Nathalie BIZET, ces jeunes construisent leurs projets, analysant les contraintes, les priorités et les coûts.

Certains projets ont déjà vu le jour. Le cours de tennis a fait peau neuve. La surface a tout d'abord été nettoyée par les agents communaux, ensuite une dizaine de jeunes s'est donnée rendez-vous un mercredi et l'a repeinte, lui redonnant ses couleurs originelles. Un investissement participatif dans la réfection d'aire de jeu mise à disposition qui plait à ces adolescents. Leur implication se poursuit également par l'examen de lieux propices à l'installation de buts de foot et paniers de basket dans la commune.

Des projets de moments jeux avec le foyer Orghandi sont en élaboration.



## Nouveau dispositif de recueil de demandes de cartes d'identité



**Depuis le 1er mars 2017**, seule la commune de Chantonnay, équipée de dispositifs de recueil est habilitée à recevoir vos demandes de cartes nationales d'identité, lesquelles seront ensuite instruites par le Centre d'expertise régional des titres installé auprès de la Préfecture de la Sarthe.

Dès maintenant, vous pouvez faire votre pré-demande en ligne. Pour cela vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

La pré-demande en ligne ne vous dispense pas de **prendre rendez-vous à la Mairie de Chantonnay**  
**Tél. 02 51 94 30 36**

(vous munir des pièces justificatives nécessaires et le cas échéant, le numéro de pré-demande qui vous aura été attribué).

## Transport solidaire

4 chauffeurs bénévoles de Saint Germain sont à la disposition des personnes ne pouvant momentanément ou durablement conduire, ou ne disposant pas de moyens de locomotion, pour des déplacements ponctuels (démarches administratives, commerces de proximité, visites médicales...).

Les personnes souhaitant bénéficier de ce service peuvent s'adresser au **CCAS de Saint Germain de Prinçay** Tél. **02 51 40 44 45**.



A noter qu'à Saint Germain de Prinçay, le CCAS a enregistré près de 30 transports pour le 1er trimestre 2017 alors, si le bénévolat vous tente, n'hésitez pas à venir renforcer l'équipe de chauffeurs (se renseigner au CCAS).

## Halte aux nuisances !



« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme de jour comme de nuit, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une chose ou d'un animal dont elle a la responsabilité » (extrait arrêté préfectoral de la Vendée juin 2013)

Nous comptons sur le civisme de chacun pour entretenir des relations de bon voisinage en veillant à ce que ne deviennent pas insupportables :

- les aboiements de chien
- la musique, la radio, la télévision
- les activités de bricolage et de jardinage

Un petit rappel concernant notamment **les travaux de bricolage et de jardinage** (utilisation de bétonnières, perceuses, ponceuses, tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailluses, taille-haies, etc ...).

Ils sont autorisés aux **horaires suivants** :

- **du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h30**
- **le samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00**
- **le dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00**



## Lâcher de Caisses !

Après le beau succès de 2016, Bamboche et Germ'en Fêtes vous attendent à la 2ème édition de la course de Caisses à savon le **dimanche 17 septembre 2017 au lotissement de la Bodinière.**



Pour des raisons de sécurité et d'organisation, le nombre de participants est limité à 60 conducteurs.

Le règlement complet pour la conception des caisses à savon est consultable sur Facebook. (bamboche.saintgermain).

Nous comptons sur vous, sur votre imagination, ingéniosité et votre bonne humeur pour une journée exceptionnelle !

Merci aux sponsors, au public et à tous les bénévoles qui contribueront au succès de cette manifestation.

## My Pizza

### « Le chef c'est toi »

A partir de la mi-mai, un camion Pizza sera installé sur la place de la mairie tous les vendredis à partir de 17 heures.

My Pizza propose un choix varié de pizzas artisanales, petites et grandes, à emporter.

Pour les réservations, veuillez appeler au :

**06 37 56 71 73**



## Avis aux photographes amateurs !

Cette année, la commission souhaiterait mettre en avant vos talents de photographe. Pour le prochain écho de fin d'année, nous avons décidé de mettre sur la page de couverture une photo prise par un Germinois.

Parmi les photos reçues, un jury constitué d'élus, de membres d'association et d'enfants choisira celle qui retiendra le plus son attention. La photographie aura pour sujet la commune de Saint Germain de Princay sur tout son territoire. Toutes photos avec des personnes seront refusées.

Votre photo devra être envoyée avant le 14/09/2017 par mail à l'adresse suivante :

**[ccas-stgermaindeprincay@orange.fr](mailto:ccas-stgermaindeprincay@orange.fr)**



## BILAN

### Collecte des coquilles d'huîtres fin 2016

#### 9,3 tonnes de coquilles d'huîtres valorisées lors des fêtes de fin d'année 2016 sur le territoire du SCOM

Le service de collecte des coquilles d'huîtres proposé depuis fin 2015 par le SCOM est apprécié des communes et des usagers. En effet, cette nouvelle édition montre l'évolution du nombre de communes volontaires ayant participé à l'opération et le tonnage de coquilles d'huîtres collectées (+ 33 %). Plus de neuf tonnes ont été déposées aux points de collecte mis en place par les 21 communes participantes. Le SCOM souhaite renouveler l'opération lors des fêtes de fin d'année 2017.

Par ailleurs, plutôt que d'être enfouis, ces déchets essentiellement « minéraux », ont ainsi été valorisés en mélange avec du compost de déchets végétaux dans des champs agricoles.

Selon les témoignages des agents, élus et bénévoles qui se sont mobilisés pour réaliser l'accueil sur les points de collecte, l'opération a particulièrement été appréciée par les habitants. En effet, ce service leur a permis d'alléger leur poubelle d'ordures ménagères tout en réalisant un geste écologique.



#### 21 communes participantes en 2016 soit 49 658 habitants concernés

Commune	Nb de dépôts	Volume collecté	Estimatif poids
SAINTE GERMAIN DE PRINCAY	66	1 m3	216,92 Kg






# MAIRIE INFOS PRATIQUES

## MAIRIE

Tél. 02 51 40 43 82

Lundi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30  
 Mardi : 9h00 > 12h30  
 Mercredi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30  
 Jeudi : 9h00 > 12h30  
 Vendredi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30  
 Samedi : 9h00 > 12h00

 En raison des congés d'été, la Mairie sera exceptionnellement **fermée tous les samedis à partir du 15 juillet jusqu'au 19 août 2017 inclus.**

## AGENCE POSTALE

Tél. 02 51 40 43 80

### Départ courrier

Lundi :	13h45 > 16h45	
Mardi :	13h45 > 16h45	
Mercredi :	13h45 > 16h45	<b>15h30</b>
Jeudi :	13h45 > 16h45	
Vendredi :	13h45 > 16h45	
Samedi :	10h00 > 12h00	<b>12h00</b>

### Une tablette pour accéder aux services publics en ligne



Depuis quelques mois, une tablette tactile est installée à la Poste, elle permet d'accéder à différents services publics et d'effectuer des démarches en direct. Tous les services de la poste sont disponibles : consultation de comptes, virements. On y trouve aussi le site de Pôle Emploi, la CAF, la Sécurité Sociale, service public.fr... Ce nouvel outil permet également de payer ses contraventions en ligne avec *amende.fr*.

Anita GIRAUD guide et informe les utilisateurs : la tablette est d'accès facile et l'utilisation est très intuitive.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Tél. 09 72 38 65 88

Mercredi : 10h00 > 12h00  
 Samedi : 10h00 > 12h00



### Éclats de Livres avril 2017



Une quinzaine d'enfants a participé à Éclats de Livres, la manifestation organisée par le réseau des bibliothèques de

Chantonnay.

Impression gravure avec Florence GUIRAUD auteur et illustratrice d'albums jeunesse. Elle les a initiés à son art, technique particulièrement sensitif, avec le soutien des bénévoles de la



## RETRAIT SACS JAUNES EN MAIRIE

Tout comme à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, les sacs jaunes peuvent être récupérés en Mairie.

Pour cela, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les nouveaux arrivants sur la commune doivent, pour une première demande de sacs jaunes, s'adresser à :

**Communauté de Communes du Pays de Chantonnay**  
**65 Avenue du Général de Gaulle, 85110 Chantonnay**  
**Tél. 02 51 94 40 23**

Le retrait d'une carte de déchetterie se fait également auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay en présentant les mêmes pièces qu'indiquées ci-dessus.

## INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE



✓ Samedi 10 juin 2017 de 10h00 à 12h00  
 ✓ Jeudi 15 juin 2017 de 16h00 à 18h00

Contact : Tél. 02 51 40 42 65

## ENVIE DE SORTIR ?



- Les 18 juin **Gala de danse** au Boupère - FAMILLES RURALES
- Le 20 juin **Balade semi-nocturne** St Germain départ des Boudauderies - OFFICE DE TOURISME
- Le 24 juin **Fête de l'école** à Sigournais - RPI ÉCOLES PUBLIQUES
- Le 24 juin **Kermesse** - ÉCOLE PRIVÉE
- Le 14 juillet **Feu d'artifice à l'étang communal**
- Le 20 juillet **Balade contée dans le centre-bourg de Saint Germain.** Verre de l'amitié à l'arrivée - OFFICE DE TOURISME
- Le 9 septembre **Inauguration salles** - COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE PRINÇAY
- Le 17 septembre **Course de Caisses à Savon** - BAMBOCHE ET GERM'EN FÊTES
- Le 13 octobre **Concours de belote** - CLUB DES RETRAITÉS

**NOUVEAU**



**Camion pizzas à emporter**  
 (parking de la Mairie)  
**Tél. 06 37 56 71 73**



**Pédi'Cap**  
**pédicure pour chèvres**  
 Zone d'activités Le Bouchage  
**Tél. 07 71 81 78 75**